

## Exclusif **Shanghai : F. Vidal demande aux chercheurs les plus cités d'indiquer l'université en 1<sup>re</sup> affiliation**

Paris - Publié le mardi 26 février 2019 à 12 h 40 - Actualité n° 140872

« Je souhaite que vous demandiez aux chercheurs [HiCi](#) (highly cited researchers) employés par votre organisme et affectés dans des [UMR](#) de porter désormais en première affiliation l'université de rattachement de leur UMR, et votre organisme en seconde affiliation », déclare [Frédérique Vidal](#), ministre de l'[Esri](#), dans un courrier adressé aux P-DG de six organismes de recherche français [1] le 25/02/2019, que s'est procuré News Tank.

La ministre fait référence à la liste de chercheurs les plus cités au monde ([HCR](#)) sélectionnés par Clarivate Analytics, servant au calcul de l'indicateur HiCi du classement de Shanghai (édité par [ARWU](#)), qui compte pour 20 % du score global de chaque établissement. Dans cette liste, les chercheurs y figurant peuvent renseigner deux affiliations, mais seule la première est prise en compte par ARWU.

Selon le courrier de la ministre, environ 30 % des [HCR](#) français ne sont pas comptabilisés par ARWU, car ces derniers renseignent leur organisme de recherche en première affiliation et non leur université de rattachement. A l'automne 2018, la [Curif](#) et cinq organismes ont demandé aux concepteurs du classement de prendre en compte la deuxième affiliation, mais ceux-ci ont refusé.

Aussi, mettre systématiquement l'université en première affiliation permettrait à certains établissements de gagner jusqu'à plusieurs dizaines de places, selon un rapport de la Curif.

« Naturellement, si des classements internationaux portant sur des organismes venaient à utiliser la première affiliation HiCi, je pourrais être conduite à reconsidérer la situation », précise [Frédérique Vidal](#) dans son courrier.

Cette « "clause de revoyure" décrite par la ministre permettrait de revoir la question, mais cela paraît peu probable », déclare cependant [Bernard Larrouturou](#), [DGRI](#), à News Tank le 26/02, ajoutant n'avoir « connaissance d'aucun classement d'organismes qui serait en train de se monter ».

Frédérique Vidal fait également part de son souhait que les organismes tiennent à jour une liste des HCR qu'ils emploient, ainsi que ceux affectés dans des UMR qui leur sont rattachées.

« Il est normal que chaque institution puisse afficher la qualité de ses recherches, de ses chercheurs. Cet affichage et cette visibilité partagée nous paraissent extrêmement importants », souligne Bernard Larrouturou.

« Nous sommes attachés au fait que les chercheurs du [CNRS](#) soient identifiés comme tels. C'est important pour le jour où apparaîtra un classement entre les différents organismes de recherche européens. Après, nous sommes aussi sensibles au fait que les grands sites universitaires soient visibles internationalement. Si la priorité est le classement des sites universitaires, on jouera le jeu collectif », indiquait [Alain Schuhl](#), [DGDS](#) du CNRS, à News Tank le 21/02/2019.

---

## Les organismes enjoint à tenir une liste de leurs « Hi-Ci »

Concernant sa demande de tenir un registre des [HCR](#) affiliés à chaque organisme, Frédérique Vidal précise dans son courrier :

*« Ce principe de visibilité partagée et d'affichage par chaque établissement des atouts de leurs [UMR](#) communes avec d'autres établissements me semble très important pour que nous jouions pleinement le jeu de la mixité, et que nous en tirions tous les bénéfices pour faire rayonner de façon optimale le système national d'[Esri](#) ».*

La ministre indique par ailleurs que « les services du ministère et de l'Observatoire des sciences et des technologies seront à vos côtés pour faciliter la mise en place de ces actions ».

« Pour faire bien vivre notre système de mixité, avec toutes les UMR, chaque institution doit pouvoir afficher ce que font ses propres employés, et aussi ce que font l'ensemble de ses UMR communes avec d'autres établissements », précise Bernard Larrouturou, [DGRH](#), à News Tank.

*« Savoir bien afficher ce qui est commun entre universités et organismes de recherche n'est certes pas nouveau, mais cela reste encore un sujet de frictions, comme par exemple pour les [ERC](#). »*

### Le Mesri n'utilisera pas la 1<sup>re</sup> affiliation des HCR comme indicateur de suivi

La ministre s'engage également « à ce que le Mesri n'utilise pas dans ses indicateurs internes ou externes des informations basées sur la première affiliation HiCi ».

« Le ministère utilise des données sur les établissements. Il utilise des indicateurs dans les contrats des organismes ou dans les comptes-rendus faits au Parlement. Principalement ce sont des indicateurs de publications. Des données sont aussi collectées chaque année auprès des universités. Par cohérence, la ministre assure aux présidents d'organismes dans sa lettre que le Mesri ne fixera bien sûr jamais d'indicateurs basés sur le nombre de mentions de l'organisme en première affiliation », détaille Bernard Larrouturou à News Tank.

## Alain Schuhl précise la position du CNRS

« Nous sommes attachés au fait que les chercheurs du CNRS soient identifiés comme tels. C'est important pour le jour où apparaîtra un classement entre les différents organismes de recherche européens, car ce serait dommage que le CNRS apparaisse très très loin de la Max Planck ou du CNR en Italie ou du CSIC en Espagne », a déclaré Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS, le 21/02/2019 à News Tank.

*« Il y a déjà eu un article dans la presse il n'y a pas longtemps qui donnait les résultats des classements des organismes. Le jour où cela apparaîtra et qu'on dira la Max Planck a 250 highly cited researchers et le CNRS deux ou zéro... ».*

« Nous sommes aussi sensibles au fait que les grands sites universitaires soient visibles internationalement. (...) La décision est [donc] politique et remontée au niveau du ministère. Une fois que le ministère aura décidé, on appliquera ce qu'il dira », a-t-il poursuivi.

 **On jouera le jeu collectif**

*« Si c'est une position nationale, l'intérêt est que l'ensemble des acteurs de l'ESR appliquent la même consigne, la même directive. Si la priorité est le classement des sites universitaires, on jouera le jeu collectif. »*

« On peut considérer que les classements d'universités sont plus importants » (B. Larrouturou)

Interrogé par News Tank pour savoir ce qui se passerait si des organismes tels le CNRS ne suivaient pas les consignes de ce courrier de la ministre, Bernard Larrouturou répond : « C'est une demande de la ministre aux directeurs d'organismes et ils vont la mettre en œuvre. Antoine Petit [P-DG du CNRS] avait lui-même dit que si la ministre lui demandait que les chercheurs CNRS highly cited indiquent en premier l'affectation universitaire, il le ferait. »

 **Les classements d'universités sont plus importants**

« Il y a quelques mois, certains dirigeants d'organismes de recherche avaient avancé qu'il existe des classements des organismes ; certes ces derniers ne sont pas sans importance, même si on peut considérer que les classements d'universités

sont plus importants, car ils ont un impact croissant en termes d'attractivité des étudiants, des docteurs, des chercheurs », ajoute le DGRI.

## Le CEA et l'Inserm prêts à jouer collectif

« Cette année, le CEA a fait émarger tous ses "highly cited researchers" pour Université Paris-Saclay, je crois que l'Inserm fera la même chose », déclare Vincent Berger, directeur de la recherche fondamentale du CEA, lors d'une conférence de presse de l'Université Paris-Saclay le 19/02/2019.

Pour lui, « on aurait tort de ne pas comptabiliser au sein de la même marque ».

*« Cela ne nous coûte absolument rien, car ce paramètre d'affectation pour la base Clarivate qui recense les highly cited researchers n'est pas utilisé pour des classements d'organismes. Et de toute façon, si on veut un jour compter nos highly cited researchers, cela prend une heure pour le faire », ajoute-t-il.*

« La seule chose qui fait sens est d'affilier les chercheurs et les enseignants-chercheurs à l'université de référence sur un endroit. Que ce soit imposé par le niveau politique ou qu'on arrive dans les prochaines semaines à se mettre d'accord, pour moi il n'y a qu'un seul point de sortie », déclarait de son côté Gilles Bloch, P-DG de l'[Inserm](#), le 19/02.

### Une lettre de la Curif à ARWU pour prendre en compte la seconde affiliation

Une lettre de la Curif, signée par les présidents des 18 établissements membres, ainsi que par les responsables de cinq organismes de recherche français, datée du 17/10/2018 et dont News Tank avait obtenu copie, a été envoyée à Ying Cheng, fondateur et P-DG du classement de Shanghai, pour l'interpeler sur la situation spécifique de la France au regard du choix d'ARWU de ne prendre en compte que la première affiliation.

« Dans la plupart des cas et surtout pour la recherche d'excellence, la recherche est menée dans des laboratoires communs financés par plusieurs acteurs. En conséquence, un chercheur français très cité aura probablement deux affiliations. Nous pensons que si l'affiliation principale est un organisme national de recherche (c'est-à-dire une organisation qui n'est pas une université et qui n'est pas classée par ARWU), il serait juste que vous preniez en compte l'université indiquée en tant qu'affiliation secondaire pour les critères pertinents du classement.

En résumé, le Curif et les grands organismes de recherche français estiment que, pour cette raison, l'impact des universités françaises est sous-estimé en raison du critère HCR du fait de l'organisation particulière de la recherche en France, et se féliciteraient d'une révision de la manière dont vous traitez ces critères pour une évaluation équitable. »

ARWU n'a pas répondu favorablement à cette demande.

## Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

21, rue Descartes

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20

[1] CNRS, Inria, CEA, Inserm, Cirad, Inra.

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »